

## MODULE DIDACTIQUE

La section Fribourgeoise de **coiffureSUISSE** a le plaisir de vous annoncer la prochaine session du **module didactique « autorisation de former des apprentis »**, qui se déroulera entre le 8 janvier 2024 et le 4 mars 2024 à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle EPAI, Derrière-les-Remparts 5, 1700 Fribourg et sous l'enseignement de Madame Jacqueline THÜRLER..

**Une séance d'information aura lieu le 20 novembre 2023 à 19h00 à l'Union Patronale du Canton de Fribourg à Fribourg**

### Conditions préalables :

- ✗ Certificat fédéral de capacité de coiffeuse/coiffeur
- ✗ 4 ans de pratique professionnelle après l'examen de fin d'apprentissage (**possibilité de faire la formation avant mais l'autorisation de former sera valide après 4 ans de pratique**)

### Tarifs :

- ✗ CHF 2'900.00 pour les membres de coiffureSuisse
- ✗ CHF 3'300.00 pour les non-membres

### Déroulements des 80 périodes de cours :

- ✗ 25 périodes de théorie
- ✗ 30 périodes de pratique
- ✗ 25 périodes d'interactivité

Ce tarif comprend l'enseignement, tous les supports de cours (1 pack de 4 têtes d'exerce, 1 classeur CFC et 1 classeur AFP) ainsi que les frais de dossier. Vous devrez prévoir également un montant supplémentaire d'environ CHF 500.00 pour les frais d'inscription aux examens.

Nous vous remercions de vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription joint à la présente. Dès réception de votre dossier complet, votre inscription ne sera validée qu'après avoir reçu un acompte de CHF 1'000.00. Le solde sera payable avant le début de votre formation soit **avant le 15 décembre 2023**. Vous recevrez votre facture, les modalités de paiement par mail, ainsi que le planning des cours et les dates d'examens.

Au plaisir de recevoir votre inscription, nous vous souhaitons plein succès dans votre nouveau défi et vous remercions d'ores et déjà pour votre engagement.

Le comité de coiffureSUISSE – canton de Fribourg